

## Section 4

### Atomes et molécule-optique et lasers-plasmas chauds

## Motion

### Motion sur les postes d'enseignants attachés CNRS/ENS

Le CNRS et l'ENS ont signé une convention permettant de contractualiser la situation des chercheurs CNRS travaillant dans une unité mixte sous tutelle de l'ENS et désirant enseigner 1/3 de service statutaire d'enseignement (64h) à l'ENS. Une prime conséquente est prévue, à hauteur de 800/1000 euros par mois (CR/DR), financée par le CNRS.

La section 4, considérant

- 1) l'injustice de cette mesure inégalitaire qui vise à gratifier d'un montant conséquent des collègues qui enseignent dans une structure déjà très attractive, avec des étudiants de haut niveau ;
- 2) l'ampleur du phénomène, un objectif de 60 postes à moyen terme étant prévu ;
- 3) le contexte de pénurie actuel dans l'emploi scientifique que cette mesure accentue : en encourageant les chercheurs CNRS à augmenter leur activité d'enseignement, cette mesure conduit à réduire le recrutement d'enseignants-chercheurs et diminue la capacité du CNRS à ouvrir des postes ou à financer la recherche; désapprouve ce dispositif et demande son abrogation.

**Christian BORDAS**  
Présidente de la section 4

**Motion adoptée le 5 Décembre 2014**  
**NBR votants : 17 oui, 3 abstention, 1 non**

### Destinataires :

M. Alain Fuchs, président du CNRS  
M. Philippe Baptiste, directeur général délégué à la science du CNRS  
M. Fabrice Vallée directeur par intérim de l'INP  
Mme Geneviève Fioraso, secrétaire d'État chargée de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.  
M. Bruno Chaudret, président du CS du CNRS  
M. Philippe Büttgen, président de la CPCN